


2M PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 7.317.030 euros
Siège social : 5 rue Gaston Pretot – 25200 MONTBELIARD
422 961 755 RCS BELFORT

COMPTE DE RESULTAT – COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifiés sincères et véritables

Signé par :

F7F5055860D3407...

Le Président
Monsieur Didier MENNECHET

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDÉS IFRS 31/12/2023

Résultat consolidé IFRS par nature

En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	109 425 590	108 388 171
Autres produits de l'activité	4 344 251	4 036 992
Achats consommés	-95 548 532	-97 694 829
Charges de personnel	-3 878 127	-3 471 337
Charges externes	-8 354 768	-7 182 328
Impôts et taxes	-406 906	-441 002
Dotation aux amortissements	-2 342 164	-1 702 594
Dotation aux provisions	711 365	-2 273 145
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	105 556	267 587
Autres produits et charges d'exploitation	211 463	-14 488 127
Résultat opérationnel courant	4 267 728	-14 560 612
Autres produits et charges opérationnels		
Résultat opérationnel	4 267 728	-14 560 612
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence dans la continuité des activités		
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des sociétés MEE	4 267 728	-14 560 612
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 480 620	-3 549 571
Coût de l'endettement financier brut	1 486 967	-365 596
Coût de l'endettement financier net	2 967 587	-3 915 167
Autres produits et charges financiers	15 838 548	-686 264
Charge d'impôt	-5 040 820	7 721 411
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	-521 898	
Résultat net d'impôt des activités maintenues	17 511 145	-11 440 632
Résultat des activités non maintenues		
Charge d'impôt relative aux activités non maintenues		
Resultat net des activités non maintenues		
Part du groupe	16 998 703	-11 595 119
Intérêts minoritaires	512 442	154 487
Résultat net de base par action	24	-16

2M PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 7.317.030 euros
Siège social : 5 rue Gaston Pretot – 25200 MONTBELIARD
422 961 755 RCS BELFORT

(Ci-après la « Société »)

<p>RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 COMPTES CONSOLIDES</p>

Chers Associés,

Nous vous présentons ci-après le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé.

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions des règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés approuvés par le règlement ANC 2020-01.

PRINCIPES ET METHODES

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 regroupent par intégration globale les filiales dont la Société possède directement ou indirectement au moins 20 % du capital et sur lesquelles elle exerce un contrôle ou une influence notable.

Le périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est donc le suivant :

Dénomination Forme juridique	% d'intérêt	Mode consolidation
2M PROMOTION		Société consolidante
SARL 2G PROMOTION	100 %	Intégration globale
SAS S.F.R.F.	85 %	Intégration globale
SCI MODENA 2	90 %	Intégration globale
SCI SCUDERIA CANNES	90 %	Intégration globale
SARL L.M.P.	50 %	Int. proportionnelle
EURL NATURE ET PASSION	100 %	Intégration globale
SCI DOMAINE GRANDE GARENNE	99 %	Intégration globale
SCA NIZUC	67,60 %	Intégration globale
SCEA DOMAINE DES SUPLISSONS	95 %	Intégration globale
SAS 2M INVEST CO	100 %	Intégration globale
SA D2P INVEST HOLDING (Suisse)	33 %	Mise en équivalence
SAS LEGEND BY SF	100 %	Intégration globale
SAS DMPR INVEST	80 %	Intégration globale
RUIMTE (Namibie)	100 %	Intégration globale
SAS CARS-UP	20 %	Mise en équivalence

L'annexe aux comptes consolidés décrit les principes comptables retenus pour leur établissement.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DURANT L'EXERCICE

Activité

Le groupe 2M PROMOTION a désormais pour principales activités la location et la vente de véhicules.

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 109.452.590 euros.

Faits marquants

Le chiffre d'affaires consolidé permet de dégager un résultat opérationnel courant de 4.267.728 euros.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société 2M PROMOTION, société consolidante, a pris des participations au capital de la société DMPR INVEST, à hauteur de 80%, de la société RUIMTE, à hauteur de 100% et de la société CARS-UP, à hauteur de 20%. Ces sociétés ont ainsi intégré le périmètre de consolidation.

La Société a également pris une participation au capital de la société ENENE ECO LODGE AND TOURS à hauteur de 100%, société Namibienne, qui demeure sans activité et va être liquidée. A ce titre elle ne fait pas partie du périmètre de la consolidation.

Litiges et contentieux principaux

Contrôle fiscal 2G PROMOTION

Un contrôle est en cours auprès de la filiale 2G Promotion. Cette société ayant donné son autorisation pour être fiscalement intégrée dans le cadre du régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés où 2M PROMOTION est la société mère, l'éventuel redressement en matière d'impôt sur les sociétés concerne directement 2M PROMOTION.

La dernière proposition de rectification en date du 24/11/2016 fait état d'un redressement de 133 408€ en matière de TVA (dont 43 023€ d'intérêts et majorations) et de 571 799€ d'impôts sur les sociétés (majorations non chiffrées en sus). La société a reçu un avis de mise en recouvrement le 28/02/2018 et une réclamation contentieuse a été enclenchée. 2G Promotion contestant la totalité de ces redressements, elle avait fait le choix de ne pas doter de provisions pour impôts au 31/12/2017.

En 2018, des précautions sont prises et une provision pour impôts a été comptabilisée pour 700 000 euros.

La société 2G PROMOTION a saisi par l'intermédiaire de son avocat les juridictions compétentes pour porter l'affaire sur le plan judiciaire et un accord transactionnel semble en bonne voie avec un risque qui s'est réduit aux redressements de TVA. La provision est ainsi partiellement reprise à hauteur de 566 592€ au 31/12/2023.

Au cours du premier semestre 2024, un accord a été trouvé avec l'administration fiscale, permettant la clôture définitive du contentieux.

Contrôle fiscal S.F.R.F.

A la suite d'une vérification de la comptabilité de la société S.F.R.F. pour les périodes 2019, 2020 et 2021, la société a réceptionnée le 13 décembre 2022 une proposition de rectification comprenant des rappels de TVA collectée pour 1 876 488 €, augmenté des intérêts de retards pour 105 635 € et des pénalités pour manquements délibérés (40%) à hauteur de 608 275 €.

La société conteste la grande majorité des droits redressés et a présenté ses observations dans un courrier du 14 février 2023 où seulement 303 707 € des droits redressés sont acceptés par S.F.R.F. L'Administration, dans sa réponse reçue fin avril 2023 maintient sa position et la société S.F.R.F. entend poursuivre ses démarches, par l'intermédiaire de son avocat, pour faire annuler cette proposition de rectification.

A la clôture 31/12/2023, la société et ses conseils estiment que leurs arguments sont solides pour demander l'annulation des sommes redressées mais par prudence, dans le respect des règles comptables, S.F.R.F. a maintenu sa provision pour impôts de 1 982 123 euros pour couvrir le risque de redressement des droits et intérêts de retards.

Risque client

Néant.

Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Pas de commentaires particuliers.

Evolution prévisible de la situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation et perspectives d'avenir

Les principaux objectifs pour l'exercice en cours sont de poursuivre le développement des activités de notre groupe.

La direction du groupe n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement n'est à signaler.

Prises de participation ou prises de contrôle.

Nous vous signalons qu'au cours de l'exercice écoulé, la société 2M PROMOTION, société consolidante, a pris les participations suivantes :

- une participation au capital de la société CARS-UP, société par actions simplifiée au capital de 159.427,18 euros, ayant son siège social au 1 rue des Hauts, 45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 851 614 594, à hauteur de 20%, le 1^{er} juin 2023.
- une participation au capital de la société DMPR INVEST, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 5 rue Gaston Pretot, 25200 MONTBELIARD, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Belfort sous le numéro

981 058 043, à hauteur de 80%, lors de sa constitution le 26 octobre 2023.

- une participation au capital de la société ENENE ECO LODGE AND TOURS, société Namibienne immatriculée sous le numéro 2023-0510, à hauteur de 70 % du capital, le 12 septembre 2023 ;
- une participation au capital de la société RUIMTE, société Namibienne immatriculée sous le numéro 2018-2834, à hauteur de 100% du capital, le 12 septembre 2023.

Cession de participations

Nous vous signalons qu'au cours de l'exercice écoulé, la société 2M PROMOTION, société consolidante, a cédé l'intégralité des titres qu'elle détenait au capital de la société SAS ULTIMA MOBILITY. Par ailleurs, la société L'AGE D'OR AIGRE dans laquelle la Société détenait une participation a été dissoute et liquidée au cours de l'année 2023.

Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous informons qu'aucune activité de recherche et de développement n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 109.425.590 euros contre 108.388.171 euros au cours de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 4.344.251 euros contre 4.036.992 euros au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 109.607.669 euros contre 127.253.362 euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 4.267.728 euros contre un résultat déficitaire de -14.560.612 euros au cours de l'exercice précédent.

Compte tenu :

- d'un résultat financier s'élevant à 15.838.548 euros contre -686.264 euros au titre de l'exercice précédent ;
- d'un impôt sur les bénéfices de 5.040.820 euros contre 7.721.411 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le résultat d'ensemble consolidé fait ressortir un bénéfice de 17.511.145 euros, contre une perte de -11.440.632 euros au titre de l'exercice précédent.

Bilan

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 543.229.187 euros contre 528.072.083 euros au cours de l'exercice précédent.

L'actif immobilisé s'élève à 420.788.362 euros contre 370.497.326 euros au cours de l'exercice précédent.

L'actif circulant atteint 267.506.736 euros contre 256.636.576 euros au cours de l'exercice précédent, incluant la trésorerie s'élevant à 16.531.800 euros contre 31.387.331 euros au cours de l'exercice précédent.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE, NOTAMMENT DE SA SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES (ART L. 225-100-1, II C.COM)

Nous n'avons rien de particulier à signaler à ce titre.

Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée (art L. 223-26 et L. 225-100-1, II c.com)

Nous n'avons pas identifié de risque spécifique susceptible de remettre en cause les perspectives d'activité de la Société.

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE (ART L. 223-26 ET L. 225-100-1, II C.COM)


Nous n'avons rien de particulier à signaler à ce titre.

DOCUMENTS JOINTS AU RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Néant

* * *

En conclusion, nous souhaitons que ces comptes emportent votre approbation.

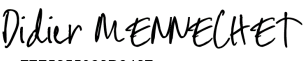
Signé par :

F7F5055860D3407...

Le Président
Monsieur Didier Mennechet

2M PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 7.317.030 euros
Siège social : 5 rue Gaston Pretot – 25200 MONTBELIARD
422 961 755 RCS BELFORT

BILAN – COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifiés sincères et véritables

Signé par :

F7F5055860D3407...

Le Président
Monsieur Didier MENNECHET

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023


Bilan consolidé IFRS

Actif en EUR	31/12/2023	31/12/2022
Goodwill		
Autres Immobilisations Incorporelles	1 439 925	1 440 137
Immobilisations Corporelles	62 166 330	47 522 153
Immeubles de placement		
Participations entreprises associés	1 252 619	61 651
Actifs financiers disponibles à la vente		
Autres actifs financiers	355 580 210	321 232 868
Autres actifs non courants	2 639	
Actifs d'impôts non-courants	346 639	240 517
Actifs non courants	420 788 362	370 497 326
Stocks et en-cours	63 653 887	48 310 241
Clients et comptes rattachés	5 258 464	2 266 079
Autres actifs courants	18 158 621	13 985 108
Actifs d'impôts courants	2 013 330	3 958 602
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat	161 890 634	156 729 215
Trésorerie et équivalent de trésorerie	16 531 800	31 387 331
Liaisons Titres		
Liaison entité de gestion		
Liaisons Bilan		
Actifs courants	267 506 736	256 636 576
Total Actif	688 295 098	627 133 902
Passif	31/12/2023	31/12/2022
Capital émis	7 317 030	7 317 030
Réserves	518 094 015	531 982 311
Titres en auto-contrôle		
Résultat de l'exercice	16 998 703	-11 595 119
Intérêts minoritaires	819 439	367 861
Capitaux propres	543 229 187	528 072 083
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	84 987 956	40 824 828
Passifs d'impôts non-courants	64 001	64 001
Provisions à long terme	2 117 031	2 953 623
Autres passifs non courants	1 702	2 102
Passifs non courants	87 170 690	43 844 554
Fournisseurs et comptes rattachés	8 488 305	9 730 768
Emprunts à court terme	20 482	3 462
Partie courante des emprunts et dettes financières à long ter	5 835 745	5 530 915
Passifs d'impôts courant	5 030 768	1 493 640
Provisions à court terme		
Autres passifs courants	38 519 921	38 458 480
Passifs courants	57 895 221	55 217 265
Total Passif	688 295 098	627 133 902

2M PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 7.317.030 euros
Siège social : 5 rue Gaston Pretot – 25200 MONTBELIARD
422 961 755 RCS BELFORT

ANNEXE – COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Certifiés sincères et véritables

Signé par :

F7F5055860D3407...

Le Président
Monsieur Didier MENNECHET

NOTES ANNEXES SOMMAIRE

	Produits	NS	NA
1. FAITS CARACTERISTIQUES	X		
2. CHANGEMENT DE METHODE	X		
3. INFORMATIONS RELATIVES A LA CONSOLIDATION			
3.1. Identification des sociétés membres du Groupe	X		
3.2. Exclusion du périmètre de consolidation	X		
3.3. Méthodes de consolidation	X		
3.4. Périmètre de consolidation retenu	X		
3.5. Information sur la variation du périmètre	X		
3.6. Organigramme	X		
4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS			
4.1. Principes de préparation des états financiers	X		
4.2. Date de clôture	X		
4.3. Traitement des écarts de première consolidation	X		
4.4. Principes comptables et méthodes d'évaluation	X		
5. NOTES SUR LE BILAN			
ACTIF IMMOBILISE			
5.1. Les écarts d'acquisition – Les écarts d'évaluation	X		
5.2. Tableaux des immobilisations	X		
ACTIF CIRCULANT			
5.3. Evaluation des stocks	X		
5.4. Evaluation des créances	X		
5.5. Ventilation des créances par échéance	X		
5.6. Provision pour dépréciation	X		
5.7. Valeurs mobilières de placement	X		
CAPITAUX PROPRES			
5.8. Composition du capital social	X		
5.9. Réévaluation (Juste Valeur)	X		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
5.10. Provisions à long-terme	X		
DETTES			
5.11. Dettes par échéance	X		
5.12. Impôts différés	X		
	X		
6. NOTES SUR COMPTE DE RESULTAT			
6.1. Détail du chiffre d'affaires	X		
7. AUTRES INFORMATIONS			
7.1. Engagement retraite	X		
7.2. Engagements hors bilan	X		

NS : Non significatif

NA : Non applicable

1. FAITS CARACTERISTIQUES

A / Faits marquants de l'exercice :

1/ L'exercice 2023 est marqué par l'acquisition de 2 sociétés de droit Namibien pour 10 700 000 euros et 2 800 dollars Namibien.

L'une d'elle, la société RUIMTE entre dans le périmètre de consolidation. Les précisions relatives à cette entrée seront exposées ci-après dans cette annexe.

2/ La société filiale LEGEND BY SF a opté pour le régime de l'intégration fiscale au sein du groupe 2M PROMOTION à compter du 01/01/2023.

3/ Contrôle fiscal 2G PROMOTION

Un contrôle est en cours auprès de la filiale 2G Promotion. Cette société ayant donné son autorisation pour être fiscalement intégrée dans le cadre du régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés où 2M PROMOTION est la société mère, l'éventuel redressement en matière d'impôt sur les sociétés concerne directement 2M PROMOTION.

La dernière proposition de rectification en date du 24/11/2016 fait état d'un redressement de 133 408€ en matière de TVA (dont 43 023€ d'intérêts et majorations) et de 571 799€ d'impôts sur les sociétés (majorations non chiffrées en sus). La société a reçu un avis de mise en recouvrement le 28/02/2018 et une réclamation contentieuse a été enclenchée. 2G Promotion contestant la totalité de ces redressements, elle avait fait le choix de ne pas doter de provisions pour impôts au 31/12/2017. En 2018, des précautions sont prises et une provision pour impôts a été comptabilisée pour 700 000 euros.

La société 2G PROMOTION a saisi par l'intermédiaire de son avocat les juridictions compétentes pour porter l'affaire sur le plan judiciaire et un accord transactionnel semble en bonne voie avec un risque qui s'est réduit aux redressements de TVA. La provision est ainsi partiellement reprise à hauteur de 566 592€ au 31/12/2023.

4/ Contrôle fiscal S.F.R.F.

A la suite d'une vérification de la comptabilité de la société S.F.R.F. pour les périodes 2019, 2020 et 2021, la société a réceptionnée le 13 décembre 2022 une proposition de rectification comprenant des rappels de TVA collectée pour 1 876 488 €, augmenté des intérêts de retards pour 105 635 € et des pénalités pour manquements délibérés (40%) à hauteur de 608 275 €.

La société conteste la grande majorité des droits redressés et a présenté ses observations dans un courrier du 14 février 2023 où seulement 303 707 € des droits redressés sont acceptés par S.F.R.F.

L'Administration, dans sa réponse reçue fin avril 2023 maintient sa position et la société S.F.R.F. entend poursuivre ses démarches, par l'intermédiaire de son avocat, pour faire annuler cette proposition de rectification.

A la clôture 31/12/2023, la société et ses conseils estiment que leurs arguments sont solides pour demander l'annulation des sommes redressées mais par prudence, dans le respect des règles comptables, S.F.R.F. a maintenu sa provision pour impôts de 1 982 123 euros pour couvrir le risque de redressement des droits et intérêts de retards.

B / Evénements post clôture :

Néant

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

2. CHANGEMENT DE METHODEChangement de méthode de présentation

Néant

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA CONSOLIDATION**3.1. Identification des sociétés membres du Groupe**

La société tête de groupe est 2M PROMOTION, société par actions simplifiées au capital de 7 317 030 Euros.

Son siège social est situé à Montbéliard (25 200), 5 rue Gaston Pretot.

Le groupe 2M PROMOTION comprend 16 sociétés. La nature des principales activités du groupe est la location et vente de véhicules. Les sociétés membres du groupe sont regroupées dans le tableau suivant :

NOM	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intégration
Société mère 2M PROMOTION	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SARL 2G PROMOTION	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS S.F.R.F.	100.00 %	85.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Modena 2	100.00 %	90.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Scuderia Cannes	100.00 %	90.00 %	Intégration globale	100.00 %
SARL L.M.P.	50.00 %	50.00 %	Int.porportionnelle	50.00 %
EURL Nature et Passion	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Domaine Grande Garenne	100.00 %	99.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCA Nizuc	100.00 %	67.60%	Intégration globale	100.00 %
SCEA Domaine des Suplissons	100.00 %	95.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS 2M Invest Co	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS Cars Up	20.00 %	20.00 %	Mise en équivalence	
SA D2P Invest holding	33.33 %	33.33 %	Mise en équivalence	
SAS Legend by SF	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
Société Namibienne RUIMTE	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS Dmpr Invest	100.00 %	80.00 %	Intégration globale	100.00 %

Remarque : Les proportions indiquées correspondent aux sommes des pourcentages de détention directe et indirecte.

3.2. Exclusion du périmètre de consolidation

* SAS US9

Cette société, constituée et immatriculée en 2022 a été exclue du périmètre de consolidation car le groupe 2M PROMOTION envisage de se retirer du capital de cette société ; de plus US9 n'a pas obtenu les débouchés attendus dans le lancement de son projet de développement.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

* Société Namibienne ENENE ECO LODGE

La société de droit Namibien ENENE ECO LODGE acquise en 2023 pour 2 800 dollars Namibien est une entité sans activité qui va être en définitif liquidée.

* SAS Metrinvest

La société Dmpr invest a acquis en 2023 une participation de la société SAS Metrinvest, constituée et immatriculée en 2023. Cette société sera intégrée dans le groupe consolidé 2M PROMOTION sous la méthode de la mise en équivalence dès que des éléments financiers seront disponibles (1^{er} exercice clos au 31/12/2024), soit l'an prochain. Au 31/12/2023 cette société est exclue du périmètre de consolidation.

3.3. Méthodes de consolidation

En fonction du taux de contrôle que détient 2M PROMOTION sur ses filiales, l'intégration des filiales dans les comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION a été réalisée selon la méthode de l'intégration globale, l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence.

Dans le cadre de l'analyse de la norme IFRS 11 « partenariat », les dispositions contractuelles existantes entre les sociétés actionnaires MAT IMMO BEAUNE et 2M PROMOTION dans les filiales (pactes d'actionnaires, cautions et autres accords....) aboutissent à constater des « opérations conjointes (Joint Opération) ». Cette situation se traduit au niveau des comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION par la comptabilisation de la quote-part du coparticipant dans les actifs, les passifs, les produits et les charges des opérations conjointe. Cette méthode de comptabilisation est similaire à la « méthode de l'intégration proportionnelle » ; par mesure de simplification nous désignerons cette méthodologie ainsi.

Au 31/12/2023 cette disposition ne concerne plus que les participations du groupe 2M PROMOTION auprès des sociétés membres du périmètre : la SARL L.M.P.

3.4. Périmètre de consolidation retenu

Le périmètre de consolidation retenu est conforme à la liste présentée en 3.1.

3.5. Information sur la variation du périmètre

Au cours de l'exercice 2023, le périmètre de consolidation a subi des modifications par :

L'entrée des entités suivantes :

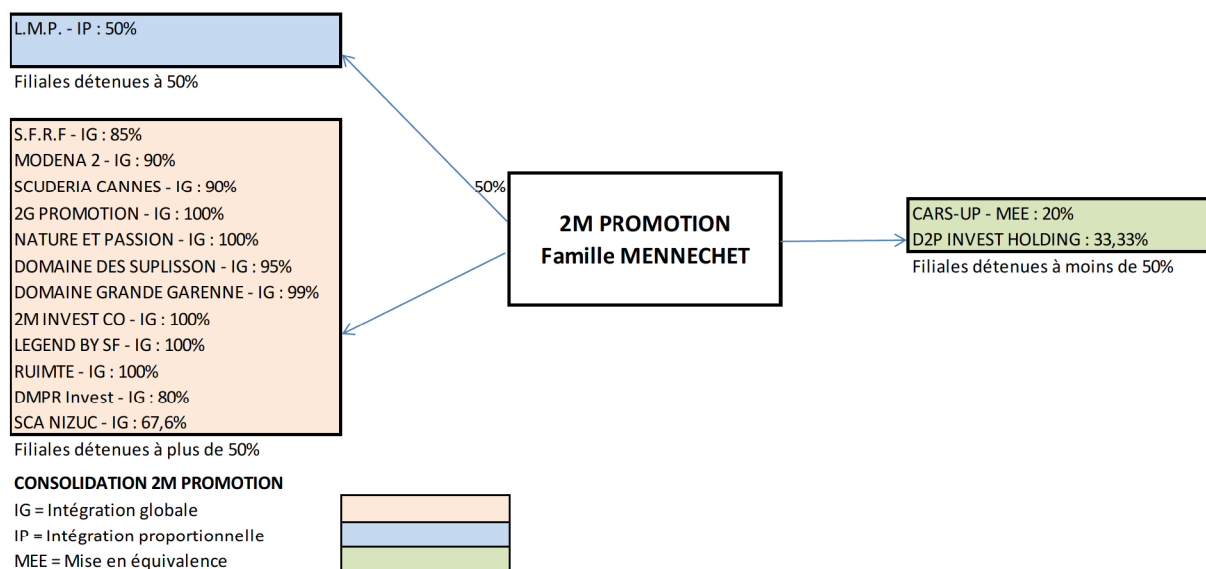
- SAS CARS-UP
- Société Namibienne RUIMTE
- SAS DMPR INVEST

La sortie des entités suivantes :

- SAS ULTIMA MOBILITY
- SCI L'Age d'or Aigre (liquidation)

3.6. Organigramme

ORGANIGRAMME DU GROUPE 2M PROMOTION AU 31 DECEMBRE 2023



4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

4.1. Principes de préparation des états financiers

Le groupe 2M PROMOTION a choisi d'appliquer les normes IFRS à compter de la clôture des comptes 31/12/2010.

En France, cette option est offerte aux sociétés non cotées sur un marché réglementé par l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004.

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de 12 mois arrêtées au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Ils ont été établis en conformité avec le principe de continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023 et en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, avec des données comparatives au 31 décembre 2022 établies selon le référentiel IFRS applicable à la date de clôture.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations.

Ce référentiel est consultable sur le site internet de la Commission européenne (<https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/international-accounting-standards-ias-regulation.html>).

Les comptes consolidés de 2M PROMOTION et de toutes ses filiales (« le Groupe ») ont été établis selon le principe de la Juste valeur.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

Les méthodes comptables et bases d'évaluation appliquées par le Groupe pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à celles retenues pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2022, à l'exception des précisions suivantes :

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1er janvier 2023

- Amendements à la norme IAS 1 - Informations à fournir sur les principes et méthodes comptables.

Ces amendements visent à clarifier les informations à fournir dans les états financiers sur les méthodes comptables significatives (« material » au sens d'IAS 1).

- Amendements à la norme IAS 8 - Définition d'une estimation comptable.

Ces amendements ont pour objectif de définir la notion d'estimation comptable comme étant « un montant monétaire dans les états financiers qui est sujet à des incertitudes en ce qui concerne son évaluation ». Ils précisent également qu'une entité élabore des estimations comptables si les méthodes comptables requièrent que des éléments des états financiers soient évalués d'une façon qui implique une incertitude de mesure (montants monétaires non observables directement).

- Amendements à la norme IAS 12 - Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction.

Ces amendements précisent qu'il convient de comptabiliser l'impôt différé sur les transactions pour lesquelles l'entreprise comptabilise à la fois un actif et un passif telles que les contrats de location.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur le Groupe.

- Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2.

La loi de finances pour 2024 a transposé en droit interne la directive (UE) 2022/2523 du 15 décembre 2022 visant à assurer un niveau minimum d'imposition mondial de 15% pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union européenne, dite « Pilier 2 ».

Le Groupe n'est pas concerné par l'application de cette directive compte tenu du niveau son chiffre d'affaires qui est inférieur au seuil minimal de 750 millions d'euros requis par cette réforme.

- Norme IFRS 17 - Contrats d'assurance (en remplacement d'IFRS 4).
- Normes IFRS 17 et IFRS 9 - Première application, informations comparatives.

Ces amendements ne sont pas applicables au Groupe.

4.2. Date de clôture

A l'exception de la nouvelle société de droit Namibien RUIIMTE qui clôture au 28 février, toutes les sociétés du groupe clôturent au 31 décembre.

Pour les comptes consolidés 31 décembre 2023, les comptes RUIIMTE au 28 février 2024 et une situation intermédiaire 31 décembre 2023 pour la société DMPR Invest, récemment constituée dont le premier exercice clôture au 31 décembre 2024, ont été pris en comptes.

Il est ici précisé que les données comptables et financières de la société RUIIMTE, disponibles au 28 février 2024, ne sont pas arrêtées définitivement lors de l'établissement des comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION. Ces données provisoires, ont pour une part significative des informations bilantielles et du compte de résultat, été considérées comme fiables par la direction du groupe. Le groupe 2M PROMOTION a intégrées ces données pour l'établissement de ses comptes consolidés clos le 31 décembre 2023.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

4.3. Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts positifs de première consolidation sont présentés à l'actif du Bilan consolidé aux postes correspondant : Immobilisations incorporelles (Fonds de commerce) et Immobilisations corporelles (Terrains et constructions).

4.4. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les méthodes de consolidation des sociétés du groupe 2M PROMOTION sont : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence selon les cas.

Les principaux retraitements de consolidation opérés dans les sociétés intégrées concernent :

- * l'élimination des comptes réciproques, concernant le bilan et le compte de résultat ;
- * l'élimination des dividendes versés au cours de l'exercice par les sociétés consolidées ;
- * l'élimination des plus-values ou moins-values de cession interne ;
- * la constatation d'impôt différé sur les retraitements ainsi que sur les différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal ;
- * l'annulation des frais d'établissement ;
- * les provisions pour engagements de fin de carrière sont comptabilisées dans les comptes consolidés ;
- * les retraitements des contrats de crédit-bail ont été réalisés lorsqu'ils ont été considérés comme significatifs. Ces retraitements concernent exclusivement les crédits-baux immobiliers.

5. NOTES SUR LE BILAN

5.1. Les écarts d'acquisition – Les écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation

On appelle écart d'évaluation la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé (valeur d'usage des actifs et passifs identifiables) et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

Les écarts d'évaluation identifiés dans le groupe 2M PROMOTION concernent les immobilisations incorporelles (fonds de commerce) et corporelles (Constructions et terrains).

L'éventuel résultat déficitaire des filiales du 1^{er} jour de l'exercice jusqu'à la date d'acquisition est venu s'imputer sur le montant des capitaux repris et par voie de conséquence est venu augmenter l'écart d'acquisition.

Le détail des écarts d'évaluation affectés au poste « fonds commercial (y compris les frais d'acquisition) est le suivant :

ENTREPRISES	Ecart d'évaluations initiaux
2G PROMOTION	167 042
S.F.R.F.	173 480
TOTAL	340 522

Ce poste n'a pas été mouvementé durant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

Le détail des écarts d'évaluation affectés aux postes « construction » et « terrain » est le suivant :

	Entreprises	Valeurs brutes	Amortissements			Valeurs nettes
			Antérieurs	Dot. de l'exercice	Cumuls	
Terrains	SCI Domaine Gr. Garenne	70 753				70 753
	SCA Nizuc	92 626				92 626
	RUIMTE	5 312 305		34 306	34 306	5 277 999
Constructions	SCA Nizuc	92 626				92 626
	RUIMTE	2 276 702				2 276 702
Travaux en cours						
TOTAL		7 845 012	0	34 306	34 306	7 810 706

Les écarts d'évaluation sont impactés depuis la clôture de l'exercice précédent par les opérations suivantes :

- Entrée dans le périmètre 2023 : Société RUIMTE

Ecart de première consolidation constaté lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation le 12 septembre 2023 de la société RUIMTE

Prix d'acquisition des titres	10 700 000
<i>Coût d'acquisition des titres</i>	<i>10 700 000</i>

Situation Nette de la société au 28/02/2024 retraité	3 110 993
--	-----------

Ecart de 1ère consolidation	7 589 007
<i>Dont écart d'évaluation sur terrain</i>	<i>5 312 305</i>
<i>Dont écart d'évaluation sur construction</i>	<i>2 276 702</i>

L'écart d'évaluation qui a été affecté en construction est amortissable sur 20 ans. Cet écart a été constaté hors fiscalité latente (Détenion en Namibie).

Pour rappel, les autres écarts d'évaluation identifié en plus-value latente sur les constructions ne sont pas amortissables afin de maintenir « à la juste valeur » ces actifs.

Provisions pour acquisitions de titres :

Cette rubrique comprend les écarts d'acquisition négatifs.

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat, selon un plan de reprise de provision, sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Au 31 décembre 2023, aucun écart d'acquisition négatif n'est constaté.

5.2. Tableau des immobilisations

- Actif immobilisé brut
- Amortissements

Voir tableaux pages suivantes.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

<u>Immobilisations</u>								
Groupe : 2M PROMOTION		Période : 31/12/2023						
Devise : EUR								
Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Réévaluations	Cession	Virement	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition								
Marques	64 139							64 139
Frais de développement	1 887 089							1 887 089
Concessions, brevets et droits similaires	30 000							30 000
Fonds commercial								
Autres immobilisations incorporelles								
Immobilisations incorporelles en cours								
Avances, acomptes sur immo. incorporelles								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 981 228							1 981 228
Terrains	5 168 090	397 540				5 312 305		10 877 935
Constructions	24 169 984	1 123 308			92 626	5 167 246		30 553 164
Installations techniques, matériel, outillage	817 916	42 978		5 309				855 585
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés								
Autres immobilisations corporelles	4 234 445	1 020 680		40 309	5 522 641			10 737 457
Immobilisations en cours	17 979 690	3 915 661			(5 585 570)			16 309 781
Avances et acomptes	111 298	6 406			(29 697)			88 007
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 481 423	6 506 573		45 618		10 479 551		69 421 929
Titres de participations	100 039 970	3 345 837			(37 058)			103 348 749
Créances rattachées à des participations		13 835						13 835
Autres titres immobilisés	221 009 150	24 836 775	10 041 851	4 000 015		(35)		251 887 726
Prêts	1							1
Autres immobilisations financières	183 747	170 569		24 417				329 899
Liaison Titres								
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	321 232 868	28 367 016	10 041 851	4 024 432	(37 058)	(35)		355 580 210
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	61 651	679 246			37 058		474 664	1 252 619
TOTAL GENERAL	375 757 170	35 552 835	10 041 851	4 070 050		10 479 516	474 664	428 235 986

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

<u>Amortissements</u>										
Groupe : 2M PROMOTION										Période : 31/12/2023
Devise : EUR										
Rubriques	Ouverture	Reprises	Réévaluations	Dotations	Virement	Variation Périimètre :	Autres mouvements	Clôture		
Ecart d'acquisition										
Frais de développement	44 049			212				44 261		
Concessions, brevets et droits similaires										
Fonds commercial	30 000	35 681		35 681				30 000		
Autres immobilisations incorporelles										
Immobilisations incorporelles en cours										
Avances, acomptes sur immo. incorporelles										
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 049	35 681		35 893				74 261		
Terrains	1 310			3 336				4 646		
Constructions	2 648 059			1 130 264				3 778 323		
Installations techniques, matériel, outillage	408 190	5 309		112 155				515 036		
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats ass.										
Autres immobilisations corporelles	1 901 711	40 309		1 096 193				2 957 594		
Immobilisations en cours										
Avances et acomptes										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 959 270	45 618		2 341 948				7 255 599		
Amortissements Dérégatoires										
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										
Primes de remboursements des obligations										
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS										
TOTAL GENERAL	5 033 319	81 299		2 377 841				7 329 860		

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

Immobilisations incorporelles :

Valorisation des fonds de commerce :

Les fonds de commerce ont fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur au 31/12/2023. Cette réévaluation a été réalisée sur la base des valeurs vénales au 31/12/2023.

Le groupe a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer de la cohérence de la valorisation retenue. Au 31/12/2023, une provision pour dépréciation de fonds de commerce pour 467 042 euros concerne le fonds de 2G PROMOTION à hauteur de 167 042€ et le fonds de NATURE ET PASSION à hauteur de 300 000€.

Le détail du poste « Fonds de commerce » au 31/12/2023 est le suivant :

ENTREPRISES	Valeurs dans les comptes sociaux des entités	Ecart d'évaluations initiaux	Réévaluations	Total
2G PROMOTION		167 042		167 042
Nature et Passion	450 000			450 000
S.F.R.F.	1 096 567	173 480		1 270 047
Arrondis				
TOTAL	1 546 567	340 522	-	1 887 089

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et éventuellement du cumul des pertes de valeur.

5.3. Evaluation des stocks

- Les **stocks de matières premières et d'approvisionnement** sont des stocks de maïs récoltés sur le Domaine de Laizeau par 2M Promotion et du bétail détenu dans la société Nature et passion.

- Les **encours de productions de biens** correspondent principalement aux encours de la société S.F.R.F., mais également aux encours de travaux de construction entrepris par la société 2G Promotion et les encours de production agricole effectués par la société Domaine des Suplissons.

- **Les stocks de produits intermédiaires et finis** concerne la production agricole du Domaine des Suplissons.

- Les **stocks de marchandises** correspondent principalement aux stocks de véhicules de S.F.R.F. pour 16 554 K€ au 31/12/2023 et de 45 580 K€ pour LEGEND BY SF. Ils comprennent également des stocks de la société RUIMTE pour 795 K€.

Les provisions pour dépréciation des stocks à la clôture de l'exercice 2023 concernent des véhicules en stock de la société S.F.R.F. pour 227 406 euros.

5.4. Evaluation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

5.5 Ventilation des créances par échéances

<u>Créances par échéances</u>			
Groupe :	2M PROMOTION		
Devise :	EUR	Période :	31/12/2023

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Créances rattachées à des participations	13 835		13 835	
Autres titres immobilisés	251 887 726		251 887 726	
Prêts	1	1		
Autres immobilisations financières	329 899		329 899	
CLIENTS				
Créances clients et comptes rattachés	5 511 087	5 511 087		
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 395 221	8 395 221		
Créances fiscales	2 013 330	2 013 330		
Actifs d'impôts différés	346 639		346 639	
Créances sociales	2 639	2 639		
Autres créances	9 056 543	9 056 543		
Capital souscrit, appelé et non versé				
TOTAL GENERAL	277 556 920	24 978 821	252 578 099	

5.6. Provision pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées en fonction du risque encouru. Voir tableau ci-après (5.10).

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

5.7. Valeurs mobilières de placement (en K€)

COMPTABILISATION EN ACTIF CIRCULANT / VMP EN K€	Valeur historique	Valeur liquidative	Gains latents	Pertes latentes
Compte titres CM-CIC Market Sol. 36480902	485,85	508,18	43,43	- 21,10
OPC FAMEN-F FCP	5 198,18	5 942,07	743,89	
Compte titres CA Indosuez	14 999,99	15 743,88	743,89	
COMPTABILISATION EN ACTIF IMMOBILISES EN K€				
Altaroc global 2021 fcpi	1 544,00	1 624,30	80,30	
Altaroc global 2022 fcpi	675,50	628,84		- 46,66
Fcpi alter ego fundrock (al.)	1 250,00	1 250,00		
Ardian co-investme fund vi eur	632,24	661,49	29,25	
Fond tikehau famen	100 000,00	104 369,50	4 369,50	
Ardian co inv 2022 compart ame	696,53	710,42	13,89	
Altaroc global 2023 fcpi	386,00	386,00		
Fond c-famen (cedrus)	40 000,00	40 606,32	606,32	
Fond jab (pe bt)	3 653,56	4 270,37	616,81	
Cic transition infra debt 2	1 212,00	1 251,54	39,54	
Cic mezzanine & unitranche fin	779,00	783,25	4,25	
Growth buyout invest	511,98	440,61		- 71,37
Global secondary invest 2023	586,36	731,11	144,75	
Contrat capi n°1 cardif (bt)	22 000,00	23 075,49	1 075,49	
Contrat capi n°2 cardif (bt)	22 000,00	23 075,49	1 075,49	
Athena oxygene sept 2022 (fidia)	2 000,00	2 258,40	258,40	
Contrat capi natixis	11 000,00	11 565,65	565,65	
Mg bpop 667 (5ans)	2 757,82	2 757,82	Intérêts courus	
Mg bpop 679 (3 ans)	2 517,93	2 517,93	Intérêts courus	
Contrat capi cnp lux	11 000,00	11 513,24	513,24	
France m degress 01/23 bpop	1 000,00	1 021,20	21,20	
Mg bt	5 026,38	5 026,38	Intérêts courus	
Taux flotant février 23	1 000,00	995,80		- 4,20
Ps smart entry sx7e	2 000,00	2 027,03	27,03	
Ps note taux fixe 5,5% novemre	2 000,00	2 000,00	Intérêts courus	
TOTAL	256 913,32	267 742,30	10 972,31	- 143,33

5.8. Composition du capital social

Le capital social, d'un montant de 7 317 030€, est divisé en 731 703 actions de 10€ chacune, entièrement libérées.

5.9. Réévaluation (Juste Valeur)

Les actifs sont valorisés à la clôture 31/12/2023 à la Juste Valeur.

L'écart d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur actuelle des actifs réévalués et leur valeur comptable consolidée avant l'utilisation de la méthode de la « juste valeur » est porté dans un poste particulier du passif du bilan, dans les capitaux propres.

Les impôts différés sur les plus-values latentes des actifs réévalués sont imputés sur l'écart de réévaluation.

Au 31/12/2023, l'écart de réévaluation est nul.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

5.10. Provisions pour risques et charges

Nature	31/12/23
Provision pour acquisition de titres	0
Provision pour litiges sociaux et autres litiges	1 500
Provision pour impôt et contrôles fiscaux	2 115 531
Provision indemnité départ en retraite	0
Autres provisions pour risques et charges	0
Total provisions à long-terme	2 117 031

* Les provisions pour litiges sociaux et autres litiges sont estimées sur la base des dossiers de réclamation et des estimations du risque par la société.

* Les provisions pour impôts et contrôles fiscaux concernent les sociétés 2G PROMOTION et S.F.R.F.

<u>Provisions</u>	
Groupe :	2M PROMOTION
Devise :	EUR
Période :	31/12/2023

Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour acquisition de titres	271 500	1 500	271 500			1 500
Provisions pour risques	2 682 123		566 592			2 115 531
Provisions pour litige						
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	2 953 623	1 500	838 092			2 117 031
Provisions dépréciation fond commercial	467 042					467 042
Provisions sur autres immo. Incorporelles						
PROV. SUR IMMO INCORPORELLES	467 042					467 042
Provisions sur terrains						
Provisions sur constructions						
Provisions sur immobilisations corporelles en cours						
PROV. SUR IMMO CORPORELLES						
Provisions sur titres de participation						
Provisions sur titres mis en équivalence						
Provisions sur créances rattachées						
Provisions sur autres titres immobilisés						
PROV. SUR IMMO FINANCIERES						
Provisions sur stocks matières premières						
Provisions sur en cours de biens						
Provisions sur stocks produits finis						
Provisions sur stocks marchandises	159 045	129 861	61 500			227 406
PROV. SUR STOCKS ET EN-COURS	159 045	129 861	61 500			227 406
Provisions sur comptes clients	230 757	107 156	85 290			252 623
Provisions sur autres créances		35 000				35 000
Prov. sur valeurs mobilières de placement						
Provisions sur actions propres						
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	230 757	142 156	85 290			287 623
TOTAL GENERAL	3 810 467	273 517	984 882			3 099 102

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

5.11. Dettes par échéance

<u>Dettes par échéance</u>					
Groupe :	2M PROMOTION			Période :	31/12/2023
Devise :	EUR				

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	90 459 924	5 789 152	20 494 743	64 176 029
Emprunts en crédit-bail				
Concours bancaires courants	20 482	20 482		
Autres dettes financières	363 777	46 593	317 184	
FOURNISSEURS				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 483 451	8 483 451		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 854	4 854		
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 763 378	15 763 378		
Dettes fiscales	5 030 768	5 030 768		
Impôts différés passifs	1 952 676	1 952 676		
Dettes sociales	921 046	921 046		
Autres dettes	20 894 900	20 494 900	400 000	
TOTAL GENERAL	143 895 256	58 507 300	21 211 927	64 176 029

5.12. Impôts différés & Preuve d'impôt

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable au taux d'impôt de l'exercice de 25%. La situation fiscale latente des sociétés consolidées est analysée pour rattacher à chaque exercice la charge fiscale qui lui incombe.

Les détails ci-après tiennent compte des proportions d'intégration au périmètre de consolidation du groupe 2M PROMOTION.

Les impôts différés actifs comptabilisés au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-après.

Remarques :

- A la fin de l'exercice sous revue, il convient de souligner que les déficits fiscaux reportables de la société Nature et Passion n'ont pas fait l'objet de la constatation d'une créance d'impôt différé actif car ils ne semblent plus respecter les principes d'activation en consolidation.
- Les écritures de consolidation concernant l'entité de droit Namibien RUIIMTE sont traitées sans fiscalité latente.

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDÉS IFRS 31/12/2023

Imposition différée actif avant compensation avec les positions passif de chacune de société.	4445-IDA à 25%	Bases IDA		
		Déficits	Frais acquisition sur titres	Organic - Décalage fiscal temporaire
2M Promotion	17 454		69 814	
LMP (50%)				
AO Aigre (44,50%)				
S.F.R.F.	21 779			87 117
Modena 2				
Nizuc				
Domaine Gr garenne				
2M Invest co	1 102	4 408		
Scuderia	306 301	1 225 204		
Ruimte				
Arrondis	3			
TOTAL	346 639	1 229 612	69 814	87 117

Les impôts différés passifs comptabilisés au 31 décembre 2023 proviennent de :

Imposition différée actif avant compensation avec les positions passif de chacune de société.	Bases IDP	
	1559-IDP à 25%	Ecart éval. Immob.
2M Promotion		
LMP (50%)		
AO Aigre (44,50%)		
S.F.R.F.		
Modena 2		
Nizuc	46 313	185 252
Domaine Gr garenne	17 688	70 753
2M Invest co		
Scuderia		
Ruimte	0	
Arrondis		
TOTAL	64 001	256 005

Après d'éventuelles compensations des positions à l'actif et au passif par société, les stocks du bilan sont :

- Imposition différée à l'actif – IDA : 346 639 euros ;
- Provision pour impôts différés – IDP : 64 001 euros ;

	Ouverture N	Clôture N	Charge d'impôt N
IDA	240 517	346 639	-106 122
IDP	64 001	64 001	0
IDA - IDP			-106 122

Ecart justifié :

* Arrondis - 1

Impôts différés au compte de résultat	-106 123
--	-----------------

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1. Détail sur le chiffre d'affaires

CA – Ventes de marchandises	105 628 805
CA – Ventes de services	3 106 667
CA – Ventes de biens	<u>690 118</u>
TOTAL	109 425 590

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Engagement de retraite

Les engagements de retraite au 31 décembre 2023 sont considérés comme nul ou non significatif car les principaux effectifs salariés en contrat au sein du groupe 2M promotion sont sous la convention collective du négoce de véhicules automobiles et que ce secteur d'activité fait cotiser l'employeur pour couvrir les futures indemnités de fin de carrière à un organisme social dédié. Ces dépenses sont donc incluses dans les charges de personnel.

7.2. Engagements hors bilan

* Société mère 2M PROMOTION

I. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS DONNES 59 589 K€

* 2M Prom. s'est engagé à bloquer le compte courant S.F.R.F. à hauteur de 1 080 000€.

La société s'engage à ne pas demander à la société S.F.R.F. son remboursement et ce en garantie des garanties bancaires émises par les banques pour Ferrari, Maserati et FC France (Acte du 23/07/2015). 1 080 000€

* 2M Prom. s'est porté caution de la société S.F.R.F. à hauteur de 1 900 000€ au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel pour les 2 garanties à 1^{er} Demande :

- Une garantie à hauteur de 1 800 000€ au profit de FCA Capital France
 - Une garantie à hauteur de 100 000€ au profit de Ferrari S.p.a.
 (AGO 13/12/2019) 1 900 000€

* 2M Prom. est caution solidaire de SCI MODENA 2 dans le cadre d'un emprunt de 3,8M€.

Capital restant dû 31/12/23 : 2 812 579€ 2 812 579€

* 2M Prom. est caution solidaire de SCI MODENA 2 dans le cadre d'un emprunt de 500 000€ auprès du Crédit Mutuel.

Capital restant dû 31/12/23 : 379 023€ 379 023€

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

* 2M Prom. s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès du CIC Est pour un montant de 500 000 euros dans le cadre d'un billet financiers à libre utilisation de 500 000 euros.	500 000€
* 2M Prom. s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès de la BECM pour un montant de	860 756€
* 2M Prom. est caution solidaire de SCI SCUDERIA CANNES à hauteur de 5 M€ dans le cadre d'un emprunt de 7,5 M€ auprès de la BPBFC. Capital restant dû 31/12/23 : 6 740 829€	5 000 000€
* 2M Prom. A accordé une Garantie de Passif dans le cadre des accords De cession du groupe SGMR – Les Opalines en sa qualité de vendeur.	

Les conditions sont les suivantes – Extraits du protocole signé le 22/09/2021 avec les acheteurs :

1/ Les Vendeurs s'engagent, sans solidarité entre eux, à payer à l'Acquéreur, chacun à hauteur de sa quote-part d'Actions transférées sur le nombre total d'Actions transférées, le montant de toute Perte effective résultant directement d'une violation ou d'une inexactitude des déclarations des Vendeurs stipulées à l'Article 9 (sauf à ce que cette déclaration ait fait l'objet d'une mise à jour ou d'un complément conformément à l'Article 9) ; et 2/ Chaque Vendeur s'engage à payer à l'Acquéreur, toute Perte résultant d'une violation ou d'une inexactitude des déclarations faites par lui et contenues à l'Article 8.

Toute somme relative à une Perte due par les Vendeurs en application du présent Article 10 (la « Réduction de Prix ») sera traitée en réduction du Prix des Actions Cédées. Le total des sommes dues par chacun des Vendeurs ne pourra en aucun cas excéder la quote-part du Prix des Actions Cédées reçue par chacun d'eux au titre du Transfert.

La Réduction de Prix prévue au présent Article 10 (sous réserve des limitations et exclusions stipulées aux présentes) sera le recours exclusif de l'Acquéreur en cas de violation d'un engagement ou d'une obligation prévu au présent Contrat, ou en cas de violation ou d'inexactitude d'une déclaration des Vendeurs contenu aux Articles 8 et 9, l'Acquéreur renonçant expressément à tout autre droit et action en responsabilité à l'encontre des Vendeurs, à l'exclusion du dol.

Montants

1/ Sous réserve des Pertes subies à raison d'une violation ou d'une inexactitude des déclarations qui figurent à l'Article 9, aucune Réduction de Prix ne sera due par les Vendeurs tant que le montant total des Pertes dues au titre du présent Article 10 n'excédera pas une franchise de trois millions d'euros (3.000.000 €), étant précisé que, dans l'hypothèse où ce montant serait dépassé, l'Acquéreur recevra des Vendeurs, à titre de Réduction de Prix, le montant total des Pertes indemnisables sous les réserves et dans les conditions des présentes excédant cette franchise et non à partir du premier euro, dans la limite du plafond mentionné ci-après.

2/ Seules les Pertes dont le montant unitaire est supérieur à cent mille euros (100.000 €) seront prises en compte pour déterminer si le seuil ci-dessus est dépassé. Il est précisé que les Pertes résultant directement d'un même fait générateur seront agrégées pour déterminer si ce seuil unitaire de cent mille euros (100.000 €) est atteint.

3/ La responsabilité individuelle de chaque Vendeur au titre de l'Article 10 ne pourra en aucun cas excéder un montant maximum correspondant à la quote-part du Prix des Actions qu'il a reçu, étant précisé que la responsabilité globale des Vendeurs au titre de l'Article 10 ne pourra en tout état de cause excéder un montant maximum de cinquante millions euros (50.000.000 €), soit vingt-cinq millions euros (25.000.000 €) pour 2 M Promotion et Mat-Immo-Beaune respectivement. Il est toutefois précisé que le plafond de responsabilité individuelle de chaque

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

Vendeur et le plafond de responsabilité globale des Vendeurs ne sauraient être cumulatifs.

4/ Il est précisé que les limitations de responsabilité visées ci-dessus au présent Article 10.2 (Montant minimum/maximum) ainsi que celles visées à l'Article 10.5 (Limitation de la garantie des Vendeurs) ci-dessous ne s'appliqueront pas aux Pertes résultant de la violation ou l'inexactitude de toute déclaration et garantie faite par les Vendeurs au titre des Articles 8 (Déclarations propres à chaque Vendeur), 9.2 (Capital de la Société) et 9.3 (Société et Filiales) (ensemble, les « Garanties Fondamentales »). Il est toutefois convenu que les Pertes résultant de la violation ou l'inexactitude de toute déclaration et garantie faite par les Vendeurs au titre des Garanties Fondamentales seront plafonnées aux sommes reçues par chacun des Vendeurs au titre de la quote-part du Prix des Actions Cédées qui leur aura été allouée au titre du Transfert.

Durée de la garantie

Tout appel en garantie en vertu du Contrat devra être valablement notifié par l'Acquéreur conformément à l'Article 10.4 :

- 1/ au titre des Garanties Fondamentales, avant l'expiration d'un délai de cinq (5) ans suivant la Date de Réalisation ;
- 2/ en matière d'Impôts, avant l'expiration d'un délai de 30 jours suivant le 31 décembre 2024 ; et
- 3/ pour toutes autres matières, dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de la

L'engagement est fixé à son maximum ici, soit à 25 000 000€

* 2M Prom. A accordé une Garantie de Passif dans le cadre des accords de cession du groupe SGMR ouest – Les Jardins d'Iroise en sa qualité de vendeur.

Les conditions sont les suivantes – Extraits du contrat de cession signé le 28/02/2022 avec les acheteurs :

Le vendeur s'engage sur les dispositions suivantes :

- **Absence de réclamation aux sociétés du Groupe ;**
- **Absence de sollicitation des salariés ;**
- **Clause de non-concurrence ;**
- **Indemnisation par le vendeur :** Le Vendeur s'engage à verser à chacun des Acquéreurs, due proportion à hauteur de leur quote-part respective du Prix de Cession, à titre de réduction du Prix de Cession, le montant de tous les dommages subis par les Acquéreurs ou toute Société du Groupe (en ce compris les honoraires et autres frais engagés dans ce cadre) et imputable, directement ou indirectement, à une violation, inexactitude, erreur de l'une quelconque des déclarations faites ou des garanties données par le Vendeur dans les présentes, ou à tout manquement par le Vendeur à ses obligations au titre des présentes.

Il est expressément convenu que cette obligation d'indemnisation sera limitée à la quote-part du capital social et des droits de vote de la Société que représente les Actions Cédées, soit 24,94% du montant de tous les dommages subis.

Franchise

Sous réserve des exceptions visées à l'Article 8.6(e), aucune indemnisation ne sera due par le Vendeur tant que le montant total des indemnisations dues au titre du présent Article VIII et excédant le Seuil Individuel n'excédera pas une franchise de trois cent mille euros (300.000 €), étant précisé que, dans l'hypothèse où ce montant serait dépassé, les Acquéreurs recevront du Vendeur, à titre de réduction du Prix Cession, le montant total des dommages indemnifiables sous les réserves et

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

dans les conditions des présentes excédant cette franchise et non à partir du premier euro, dans la limite du Plafond.

Plafond

Le montant global de l'indemnisation qui pourra être due par le Vendeur au titre de l'Article 8.1 sera limité à un montant de cinq millions d'euros : 5.000.000 €

Durée

Après la Réalisation, aucune indemnisation ne sera due aux Acquéreurs par le Vendeur au titre de ses déclarations et garanties si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une Demande d'Indemnisation par les Acquéreurs dans un délai de dix-huit (18) mois suivant la Date de Réalisation, étant toutefois précisé que :

- (i) le droit d'effectuer une réclamation en ce qui concerne les éléments visés à l'Article 3.2(i) (Fiscalité et charges sociales) et 3.2(e) (Ressources humaines) pourra être mis en œuvre jusqu'à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'expiration de la durée de la prescription applicable à tout Impôt ; et
- (ii) le droit d'effectuer une réclamation en ce qui concerne les éléments visés aux Articles 2.4 (Absence de Paiements Interdits), 3.1 (Déclarations et garanties concernant le Vendeur), 3.2(a) (Capital de la Société) et 3.2(b) (Société et Filiales) pourra être mis en œuvre jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq (5) ans suivant la Date de Réalisation.

*** Engagements donnés dans le cadre des emprunts souscrits par 2M PROMOTION (à retrouver également dans les dettes garanties) :**

* AUTORISATION DE DECOUVERT – BECM 5 M€

Nantissement d'un compte titres financiers FCP FAMEN-F
n°11899 00103 000.200.026.01 ouvert auprès de la BECM Mulhouse
à hauteur de 3 250 000€ en garantie d'une autorisation de découvert
de 5 M€. Au 31/12/2023 le découvert n'est pas activé. 0€

* FINANCEMENT DU DOMAINE A ST FLORENT - EMPRUNT BECM 6 000 000€

Promesse d'hypothéquer une maison d'habitation et 2 corps de ferme
à St Florent. Capital restant dû au 31/12/23 : 5 116 997€

* EMPRUNT BECM 14 000 000€

Promesse d'hypothéquer un bien immobilier à Avoriaz.
Capital restant dû au 31/12/23 : 11 939 566€

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

II. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS RECUS

DETTES GARANTIES

<p>* FINANCEMENT DU PRET SCI NIZUC - EMPRUNT CREDIT MUTUEL 950 000€ Caution solidaire de Didier et Brigitte MENNECHET à hauteur de 1 140 000€ (principal et intérêts)</p>	455 738€
<p>* AUTORISATION DE DECOUVERT - BANQUE POPULAIRE 5 M€ Nantissement des parts du GF de la Grande Garenne détenues par M. et Mme Didier Mennechet (Usufruit) et Jérémy Mennechet (Nue-propriété) à hauteur de 2,5 M€ ; en garantie d'une autorisation de découvert de 5 M€. Au 31/12/2023 l'autorisation de découvert n'est pas utilisé.</p>	0€
<p>* AUTORISATION DE DECOUVERT – BECM 5 M€ Nantissement d'un compte titres financiers FCP FAMEN-F n°11899 00103 000.200.026.01 ouvert auprès de la BECM Mulhouse à hauteur de 3 250 000€ en garantie d'une autorisation de découvert de 5 M€. Au 31/12/2023 l'autorisation de découvert n'est pas utilisé.</p>	0€

* Société filiale S.F.R.F.

I. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements assortis de sûretés réelles donnés par la société S.F.R.F. sont :

- En garantie des autorisations de découverts de 1 200 000 euros (au profit des établissements CIC et BECM) :

* Nantissement des fonds de commerce de Sausheim et de Bischheim.

* Gage Auxiga avec un stock plancher de 450 000 euros.

- En garantie des engagements par signature de 2 100 000 euros (au profit des établissements CIC et BECM) :

* Gage Auxiga avec un stock plancher de 300 000 euros.

- En garantie des prêts bancaires souscrits pour 750 000€ en 2019 auprès des établissements CIC et BECM (375K pour chaque établ.) : Nantissement des fonds de commerce de Sausheim et de Bischheim.

Au 31/12/2023 le capital restant dû s'élève à 382 152 euros.

II. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS RECUS

En garantie des autorisations de découverts et des engagements par signature au profit des établissements CIC et BECM, l'associé 2M Promotion a apporté à la société S.F.R.F. les engagements suivants :

* Blocage du compte courant 2M Promotion (à hauteur de 1 080 000 euros).

* Caution solidaire de 2M Promotion à hauteur de 1 900 000 euros dans le cadre des 2 garanties à 1er demande suivantes :

- à hauteur de 1 800 000 euros au profit de FCA Capital France,

2M PROMOTION – COMPTES CONSOLIDES IFRS 31/12/2023

- à hauteur de 100 000 euros au profit de Ferrari S.p.a.

* 2M promotion s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès du CIC Est pour un montant de 500 000 euros dans le cadre d'un billet financiers à libre utilisation de 500 000 euros.

* 2M promotion s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès de la BECM pour un montant de 1 000 000 euros.

* L'Etat s'est porté aval pour sureté et garantie des paiements par l'emprunteur S.F.R.F. auprès du CIC et de la BECM pour un montant de 1 350 000 euros.

LATITUDE AUDIT
Commissaire aux comptes
45, Route de Verdun
21200 BEAUNE

SASU Jean-Marc DUFETEL
Commissaire aux comptes
65, rue de la Paix
97133 SAINT-BARTHELEMY

2M PROMOTION

Société par actions simplifiée au capital de 7 317 030 €

Siège social : 5, Rue Gaston Prétot – 25200 MONTBELIARD

R.C.S. BELFORT 422 961 755

Rapports des Commissaires aux Comptes au 31 décembre 2023

LATITUDE AUDIT
Commissaire aux comptes
45, Route de Verdun
21200 BEAUNE

SASU Jean-Marc DUFETEL
Commissaire aux comptes
65, rue de la Paix
97133 SAINT-BARTHELEMY

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les Comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2023

2M PROMOTION

Société par actions simplifiée au capital de 7 317 030 €

Siège social : 5, Rue Gaston Prétot – 25200 MONTBELIARD

R.C.S. BELFORT 422 961 755

2M PROMOTION

**Société par actions simplifiée au capital de 7 317 030 €
5, Rue Gaston Prétot
25200 MONTBELIARD**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société 2M PROMOTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 2M PROMOTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe des comptes consolidés suivante :

- « 1. Faits caractéristiques - /A Faits marquants de l'exercice renvoi 1/ »
- « 4.2 date de clôture » relative à l'intégration au périmètre de consolidation de la société RUIMTE dès l'exercice 31.12.2023, avec prise en compte d'un arrêté provisoire des comptes de la société au 29/09/2024.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note de l'annexe « 3. Informations à la consolidation § 3.1 à 3.6 » décrit le périmètre de consolidation retenu pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nos diligences nous ont conduits, à cet effet, à nous assurer de la correcte traduction du périmètre dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

LATITUDE AUDIT

Commissaire aux comptes
45, Route de Verdun
21200 BEAUNE

SASU Jean-Marc DUFETEL

Commissaire aux comptes
65, rue de la Paix
97133 SAINT-BARTHELEMY

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Saint Barthélémy et Beaune, le 26 Juillet 2024

Les Commissaires aux Comptes

LATITUDE AUDIT


Nathalie MONGAZON

SASU Jean-Marc DUFETEL


Jean-Marc DUFETEL

SARL LATITUDE AUDIT
Commissariat aux Comptes
45 route de Verdun - BP 30314
21200 BEAUNE Cedex
Tél. 03 80 24 17 10 - Fax 03 80 24 79 70
Cap. 4 000 € - 534 763 362 r.c.s. Dijon



Résultat consolidé IFRS par nature

En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	109 425 590	108 388 171
Autres produits de l'activité	4 344 251	4 036 992
Achats consommés	-95 548 532	-97 694 829
Charges de personnel	-3 878 127	-3 471 337
Charges externes	-8 354 768	-7 182 328
Impôts et taxes	-406 906	-441 002
Dotations aux amortissements	-2 342 164	-1 702 594
Dotations aux provisions	711 365	-2 273 145
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	105 556	267 587
Autres produits et charges d'exploitation	211 463	-14 488 127
Résultat opérationnel courant	4 267 728	-14 560 612
Autres produits et charges opérationnels		
Résultat opérationnel	4 267 728	-14 560 612
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence dans la continuité des activités		
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des sociétés MEE	4 267 728	-14 560 612
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 480 620	-3 549 571
Coût de l'endettement financier brut	1 486 967	-365 596
Coût de l'endettement financier net	2 967 587	-3 915 167
Autres produits et charges financiers	15 838 548	-686 264
Charge d'impôt	-5 040 820	7 721 411
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	-521 898	
Résultat net d'impôt des activités maintenues	17 511 145	-11 440 632
Résultat des activités non maintenues		
Charge d'impôt relative aux activités non maintenues		
Résultat net des activités non maintenues		
Part du groupe	16 998 703	-11 595 119
Intérêts minoritaires	512 442	154 487
Résultat net de base par action	24	-16

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	N	N-1
Résultat net	17 511 145	- 11 440 632
Eléments qui seront reclassés [ou recyclables] ultérieurement en résultat net :		
- Ecart de conversion		
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
- Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
- Elément de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Eléments qui ne seront pas reclassés [ou ne sont pas recyclables] ultérieurement en résultat net :		
- Réévaluation des immobilisations		
- Réévaluation [ou écarts actuariels] au titre des régimes à prestations définies		
- Elément de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	17 511 145	- 11 440 632
Dont part du Groupe [ou des propriétaires de la société mère]	17 511 145	- 11 440 632
Dont part des intérêts minoritaires [ou des participations ne donnant pas le contrôle]	-	-

* Les montants sont présentés net d'impôt.

Bilan consolidé IFRS

Actif en EUR	31/12/2023	31/12/2022
Goodwill		
Autres Immobilisations Incorporelles	1 439 925	1 440 137
Immobilisations Corporelles	62 166 330	47 522 153
Immeubles de placement		
Participations entreprises associés	1 252 619	61 651
Actifs financiers disponibles à la vente		
Autres actifs financiers	355 580 210	321 232 868
Autres actifs non courants	2 639	
Actifs d'impôts non-courants	346 639	240 517
Actifs non courants	420 788 362	370 497 326
Stocks et en-cours	63 653 887	48 310 241
Clients et comptes rattachés	5 258 464	2 266 079
Autres actifs courants	18 158 621	13 985 108
Actifs d'impôts courants	2 013 330	3 958 602
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat	161 890 634	156 729 215
Trésorerie et équivalent de trésorerie	16 531 800	31 387 331
Liaisons Titres		
Liaison entité de gestion		
Liaisons Bilan		
Actifs courants	267 506 736	256 636 576
Total Actif	688 295 098	627 133 902

Passif	31/12/2023	31/12/2022
Capital émis	7 317 030	7 317 030
Réserves	518 094 015	531 982 311
Titres en auto-contrôle		
Résultat de l'exercice	16 998 703	-11 595 119
Intérêts minoritaires	819 439	367 861
Capitaux propres	543 229 187	528 072 083
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	84 987 956	40 824 828
Passifs d'impôts non-courants	64 001	64 001
Provisions à long terme	2 117 031	2 953 623
Autres passifs non courants	1 702	2 102
Passifs non courants	87 170 690	43 844 554
Fournisseurs et comptes rattachés	8 488 305	9 730 768
Emprunts à court terme	20 482	3 462
Partie courante des emprunts et dettes financières à long ter	5 835 745	5 530 915
Passifs d'impôts courant	5 030 768	1 493 640
Provisions à court terme		
Autres passifs courants	38 519 921	38 458 480
Passifs courants	57 895 221	55 217 265
Total Passif	688 295 098	627 133 902

Tableau de flux de trésorerie consolidé IFRS

En EUR	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	17 511 145	-11 440 632
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-397 427	5 855 633
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-10 041 851	
Charges et produits calculés liés aux stockoptions et assimilés		
Autres produits et charges calculés	-400	-400
Plus et moins values de cession	-454 107	14 214 605
Profits et pertes de dilution		
Quotepart de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	521 898	
Dividendes (titres non consolidés)		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	7 139 258	8 629 206
Coût de l'endettement financier net	-2 967 587	3 915 167
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	5 040 820	-7 721 411
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	9 212 491	4 822 962
Impôts versé	-5 146 943	-2 804 116
Variation du B.F.R. lié à l'activité	-17 659 986	-60 051 660
Autres flux générés par l'activité		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-13 594 438	-58 032 814
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 506 573	-8 930 260
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14 167	315 584
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-28 367 016	-221 891 177
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	4 530 765	1 781 393
Incidence des variations de périmètre	-12 916 773	98 863 365
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		
Variation des prêts et avances consentis		
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-43 245 430	-129 861 095
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
<i>Dividendes versés aux actionnaires de la société mère</i>		
<i>Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées</i>	-38 387	-136 800
Dividendes en intragroupe		
Rachats et reventes d'actions propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	49 793 220	20 000 000
Remboursements d'emprunts	-5 573 890	-4 302 468
Intérêts financiers nets versés	2 947 793	-3 941 966
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	47 128 736	11 618 766
Incidence des variations des cours des devises		
Incidence du passage en IFRS 5		
Variations de la trésorerie nette	-9 711 132	-176 275 143
Trésorerie d'ouverture	188 113 084	364 388 227
Trésorerie de clôture	178 401 952	188 113 084

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital émis	Réserves	Résultat groupe	Intérêts minoritaires	Total
Bilan au 01.01.N-1	7 317 030	488 067 529	11 758 300	267 816	507 410 675
* Augmentation de capital					-
* Mouvements s/Ecarts de réévaluation groupe					-
* Dividendes				- 136 800	- 136 800
* Affectations en réserves		11 758 300	- 11 758 300		-
* Résultat global de la période			- 11 595 119	154 487	- 11 440 632
* Autres variations		32 156 482		82 358	32 238 840
Bilan au 31.12.N-1	7 317 030	531 982 311	- 11 595 119	367 861	528 072 083
* Réduction de capital					-
* Mouvements s/Ecarts de réévaluation					-
* Dividendes				- 38 387	- 38 387
* Affectations en réserves		- 11 595 119	11 595 119		-
* Résultat global de la période			16 998 703	512 442	17 511 145
* Autres variations		- 2 293 176		- 22 477	- 2 315 653
Bilan au 31.12.N	7 317 030	518 094 016	16 998 703	819 439	543 229 187

Autres variations :

- Les autres variations groupe proviennent de la modification du périmètre de consolidation avec principalement l'entrée de la société CARS-UP (Mise en équivalence sans constatation d'écart de première consolidation).
- Les autres variations liées au intérêts minoritaires correspondent au décalage de détention au capital S.F.R.F. par les minoritaires à l'ouverture de l'exercice et le versement de dividendes opéré en 2023 qui tient compte de la cession d'action de décembre 2022 réalisé avec coupon détaché.

NOTES ANNEXES SOMMAIRE

	Produits	NS	NA
1. FAITS CARACTERISTIQUES	x		
2. CHANGEMENT DE METHODE	x		
3. INFORMATIONS RELATIVES A LA CONSOLIDATION			
3.1. Identification des sociétés membres du Groupe	x		
3.2. Exclusion du périmètre de consolidation	x		
3.3. Méthodes de consolidation	x		
3.4. Périmètre de consolidation retenu	x		
3.5. Information sur la variation du périmètre	x		
3.6. Organigramme	x		
4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS			
4.1. Principes de préparation des états financiers	x		
4.2. Date de clôture	x		
4.3. Traitement des écarts de première consolidation	x		
4.4. Principes comptables et méthodes d'évaluation	x		
5. NOTES SUR LE BILAN			
ACTIF IMMOBILISE			
5.1. Les écarts d'acquisition – Les écarts d'évaluation	x		
5.2. Tableaux des immobilisations	x		
ACTIF CIRCULANT			
5.3. Evaluation des stocks	x		
5.4. Evaluation des créances	x		
5.5. Ventilation des créances par échéance	x		
5.6. Provision pour dépréciation	x		
5.7. Valeurs mobilières de placement	x		
CAPITAUX PROPRES			
5.8. Composition du capital social	x		
5.9. Réévaluation (Juste Valeur)	x		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
5.10. Provisions à long-terme	x		
DETTES			
5.11. Dettes par échéance	x		
5.12. Impôts différés	x		
	x		
6. NOTES SUR COMPTE DE RESULTAT			
6.1. Détail du chiffre d'affaires	x		
7. AUTRES INFORMATIONS			
7.1. Engagement retraite	x		
7.2. Engagements hors bilan	x		

NS : Non significatif

NA : Non applicable

1. FAITS CARACTERISTIQUES

A / Faits marquants de l'exercice :

1/ L'exercice 2023 est marqué par l'acquisition de 2 sociétés de droit Namibien pour 10 700 000 euros et 2 800 dollars Namibien.

L'une d'elle, la société RUIMTE entre dans le périmètre de consolidation. Les précisions relatives à cette entrée seront exposées ci-après dans cette annexe.

2/ La société filiale LEGEND BY SF a opté pour le régime de l'intégration fiscale au sein du groupe 2M PROMOTION à compter du 01/01/2023.

3/ Contrôle fiscal 2G PROMOTION

Un contrôle est en cours auprès de la filiale 2G Promotion. Cette société ayant donné son autorisation pour être fiscalement intégrée dans le cadre du régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés où 2M PROMOTION est la société mère, l'éventuel redressement en matière d'impôt sur les sociétés concerne directement 2M PROMOTION.

La dernière proposition de rectification en date du 24/11/2016 fait état d'un redressement de 133 408€ en matière de TVA (dont 43 023€ d'intérêts et majorations) et de 571 799€ d'impôts sur les sociétés (majorations non chiffrées en sus). La société a reçu un avis de mise en recouvrement le 28/02/2018 et une réclamation contentieuse a été enclenchée. 2G Promotion contestant la totalité de ces redressements, elle avait fait le choix de ne pas doter de provisions pour impôts au 31/12/2017. En 2018, des précautions sont prises et une provision pour impôts a été comptabilisée pour 700 000 euros.

La société 2G PROMOTION a saisi par l'intermédiaire de son avocat les juridictions compétentes pour porter l'affaire sur le plan judiciaire et un accord transactionnel semble en bonne voie avec un risque qui s'est réduit aux redressements de TVA. La provision est ainsi partiellement reprise à hauteur de 566 592€ au 31/12/2023.

4/ Contrôle fiscal S.F.R.F.

A la suite d'une vérification de la comptabilité de la société S.F.R.F. pour les périodes 2019, 2020 et 2021, la société a réceptionnée le 13 décembre 2022 une proposition de rectification comprenant des rappels de TVA collectée pour 1 876 488 €, augmenté des intérêts de retards pour 105 635 € et des pénalités pour manquements délibérés (40%) à hauteur de 608 275 €.

La société conteste la grande majorité des droits redressés et a présenté ses observations dans un courrier du 14 février 2023 où seulement 303 707 € des droits redressés sont acceptés par S.F.R.F.

L'Administration, dans sa réponse reçue fin avril 2023 maintient sa position et la société S.F.R.F. entend poursuivre ses démarches, par l'intermédiaire de son avocat, pour faire annuler cette proposition de rectification.

A la clôture 31/12/2023, la société et ses conseils estiment que leurs arguments sont solides pour demander l'annulation des sommes redressées mais par prudence, dans le respect des règles comptables, S.F.R.F. a maintenu sa provision pour impôts de 1 982 123 euros pour couvrir le risque de redressement des droits et intérêts de retards.

B / Evénements post clôture :

Néant

2. CHANGEMENT DE METHODE

Changement de méthode de présentation

Néant

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA CONSOLIDATION

3.1. Identification des sociétés membres du Groupe

La société tête de groupe est 2M PROMOTION, société par actions simplifiées au capital de 7 317 030 Euros.

Son siège social est situé à Montbéliard (25 200), 5 rue Gaston Pretot.

Le groupe 2M PROMOTION comprend 16 sociétés. La nature des principales activités du groupe est la location et vente de véhicules. Les sociétés membres du groupe sont regroupées dans le tableau suivant :

NOM	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intégration
Société mère 2M PROMOTION	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SARL 2G PROMOTION	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS S.F.R.F.	100.00 %	85.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Modena 2	100.00 %	90.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Scuderia Cannes	100.00 %	90.00 %	Intégration globale	100.00 %
SARL L.M.P.	50.00 %	50.00 %	Int.porportionnelle	50.00 %
EURL Nature et Passion	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Domaine Grande Garenne	100.00 %	99.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCA Nizuc	100.00 %	67.60 %	Intégration globale	100.00 %
SCEA Domaine des Suplissons	100.00 %	95.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS 2M Invest Co	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS Cars Up	20.00 %	20.00 %	Mise en équivalence	
SA D2P Invest holding	33.33 %	33.33 %	Mise en équivalence	
SAS Legend by SF	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
Société Namibienne RUIMTE	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS Dmpr Invest	100.00 %	80.00 %	Intégration globale	100.00 %

Remarque : Les proportions indiquées correspondent aux sommes des pourcentages de détention directe et indirecte.

3.2. Exclusion du périmètre de consolidation

* SAS US9

Cette société, constituée et immatriculée en 2022 a été exclue du périmètre de consolidation car le groupe 2M PROMOTION envisage de se retirer du capital de cette société ; de plus US9 n'a pas obtenu les débouchés attendus dans le lancement de son projet de développement.

*** Société Namibienne ENENE ECO LODGE**

La société de droit Namibien ENENE ECO LODGE acquise en 2023 pour 2 800 dollars Namibien est une entité sans activité qui va être en définitif liquidée.

*** SAS Metrinvest**

La société Dmpr invest a acquis en 2023 une participation de la société SAS Metrinvest, constituée et immatriculée en 2023. Cette société sera intégrée dans le groupe consolidé 2M PROMOTION sous la méthode de la mise en équivalence dès que des éléments financiers seront disponibles (1^{er} exercice clos au 31/12/2024), soit l'an prochain. Au 31/12/2023 cette société est exclue du périmètre de consolidation.

3.3. Méthodes de consolidation

En fonction du taux de contrôle que détient 2M PROMOTION sur ses filiales, l'intégration des filiales dans les comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION a été réalisée selon la méthode de l'intégration globale, l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence.

Dans le cadre de l'analyse de la norme IFRS 11 « partenariat », les dispositions contractuelles existantes entre les sociétés actionnaires MAT IMMO BEAUNE et 2M PROMOTION dans les filiales (pactes d'actionnaires, cautions et autres accords...) aboutissent à constater des « opérations conjointes (Joint Opération) ». Cette situation se traduit au niveau des comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION par la comptabilisation de la quote-part du coparticipant dans les actifs, les passifs, les produits et les charges des opérations conjointe. Cette méthode de comptabilisation est similaire à la « méthode de l'intégration proportionnelle » ; par mesure de simplification nous désignons cette méthodologie ainsi.

Au 31/12/2023 cette disposition ne concerne plus que les participations du groupe 2M PROMOTION auprès des sociétés membres du périmètre : la SARL L.M.P.

3.4. Périmètre de consolidation retenu

Le périmètre de consolidation retenu est conforme à la liste présentée en 3.1.

3.5. Information sur la variation du périmètre

Au cours de l'exercice 2023, le périmètre de consolidation a subi des modifications par :

L'entrée des entités suivantes :

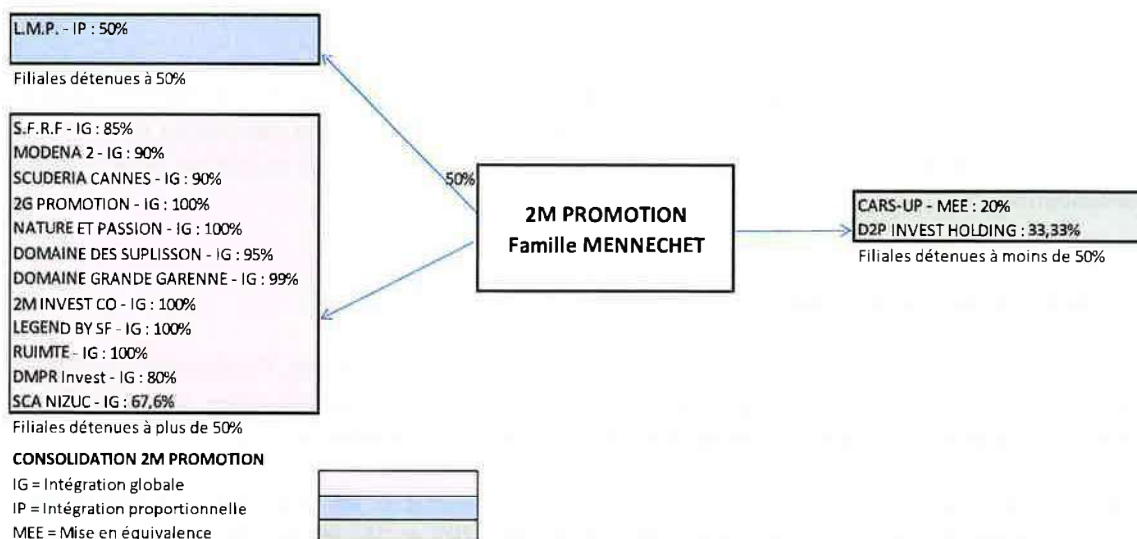
- SAS CARS-UP
- Société Namibienne RUIMTE
- SAS DMPR INVEST

La sortie des entités suivantes :

- SAS ULTIMA MOBILITY
- SCI L'Age d'or Aigre (liquidation)

3.6. Organigramme

ORGANIGRAMME DU GROUPE 2M PROMOTION AU 31 DECEMBRE 2023



4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

4.1. Principes de préparation des états financiers

Le groupe 2M PROMOTION a choisi d'appliquer les normes IFRS à compter de la clôture des comptes 31/12/2010.

En France, cette option est offerte aux sociétés non cotées sur un marché réglementé par l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004.

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de 12 mois arrêtées au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Ils ont été établis en conformité avec le principe de continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023 et en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, avec des données comparatives au 31 décembre 2022 établies selon le référentiel IFRS applicable à la date de clôture.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations.

Ce référentiel est consultable sur le site internet de la Commission européenne (<https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/international-accounting-standards-ias-regulation.html>).

Les comptes consolidés de 2M PROMOTION et de toutes ses filiales (« le Groupe ») ont été établis selon le principe de la Juste valeur.